



09/06/22

La CGT Lardy : syndicat de site pour tous les salariés du CTL
RENAULT – PRESTATAIRES – INTERIMAIRES – APR – ETAM – CADRES.

Contact : cgt.lardy@renault.com
Facebook : [CGT.RENAULT.LARDY91](https://www.facebook.com/CGT.RENAULT.LARDY91)

Externalisations, délocalisations... mais pas de reconversions !

Derrière les propos « rassurants » de la direction, Des premières décisions vraiment inquiétantes !

La délocalisation de nos activités « thermiques et hybrides » s'accélère, des externalisations d'activités se confirment sur « l'électrique ». Mais, pour nos reconversions, il faudrait se satisfaire de discours que la direction veut « rassurants » et qui sont relayés par des syndicats qui tentent de justifier leur engagement dans la commission E-Lardy plutôt que de mettre en avant les intérêts de tous les salariés menacés.

La semaine dernière, la mobilisation du collectif MERL (Maintien des Emplois Renault-Lardy) a été une réussite : plus de 230 personnes mobilisées, dont 185 salariés de Lardy et une cinquantaine de soutiens extérieurs. Cela a démontré que l'expression collective de nos inquiétudes et revendications était possible. Face aux récentes décisions inquiétantes prises par Renault, il est clair pour la CGT-Lardy qu'il faudra encore hausser le ton, en entraînant plus de salariés dans la lutte et en montrant notre détermination à défendre nos emplois.

Résumé des épisodes précédents

L'annonce en décembre 2021 par Ph. Brunet, directeur de la Mécanique, de la délocalisation totale des activités « thermiques et hybrides » de la France vers l'Espagne et la Roumanie à l'horizon 2025, a eu le « mérite » de clarifier enfin les intentions de la direction concernant ces activités, totalement structurantes pour le site de Lardy depuis des décennies.

La naissance d'une mobilisation autour du collectif de salariés MERL a obligé la direction à reconnaître qu'il y avait un problème pour l'avenir des emplois et des activités du site. En février 2022, M. Brunet et Mme Calvo (directrice de l'autre direction Métier importante du site, celle des Essais) avaient tracé, lors d'un CSE extraordinaire réclamé par les 4 organisations syndicales du site, quelques pistes de développement de nouvelles activités à Lardy.

Chimie des batteries, essais de validation des batteries, création d'un pôle « électronique de puissance » à la Mécanique, travaux sur les bornes de recharge et sur les innovations sur les moteurs électriques : le fait de prendre en compte la chaîne complète de « l'Électrique » et non pas seulement les moteurs électriques démontrait que ce n'étaient pas les nouvelles activités qui manquaient pour reconverter tous les salariés du site qui le souhaitaient.

« Aie confiance... »

Mais depuis, le sentiment issu des échanges avec la direction et des informations récoltées sur le terrain, c'est qu'il y a un écart de plus en plus criant entre les propos rassurants des directeurs et les décisions prises.

Il y avait déjà eu le refus par la direction d'envisager une reconversion de bancs « thermiques » de Lardy pour l'Hydrogène « moteur à combustion interne » : la décision est prise, si le projet de recherche externalisé débouche, le développement se fera en Espagne.

C'est maintenant l'externalisation du développement des bornes de recharge qui aurait été décidée. De même, une large part de l'activité sur les moteurs électriques à flux axial ne sera pas pour Lardy mais pour la start-up Whylot (voir encart ci-contre).

Whylot ? And why not Lardy ???

Plusieurs articles (Les Echos, La Dépêche du Midi) décrivent le projet d'agrandissement de l'entreprise Whylot, qui va développer et industrialiser pour Renault un moteur électrique à flux axial (prochaine génération de moteurs hybrides) : triplement de la surface du site, 8 millions d'euros d'investissements, construction de bancs d'essai et d'une ligne de fabrication « proto », embauche de 30 à 40 ingénieurs, chercheurs et techniciens.

Alors... Tant mieux pour le Lot ! Mais nous restons dubitatifs sur la décision de Renault d'externaliser cette activité alors que le premier projet Locobox avait envisagé il y a plus de 10 ans la même solution de moteur électrique à flux axial, avec le projet de le développer en interne !

« Cerise sur le gâteau », Whylot rencontre des difficultés pour attirer des salariés dans le Lot et envisage donc... d'ouvrir un bureau de R&D à Paris ! De telles décisions, encouragées par Renault qui possède déjà 21% de la « start-up » démontrent que Renault, plutôt que nous reconverter, veut nous faire partir. **Une orientation totalement scandaleuse !**

Victoire des salariés de PEI (Nettoyage) en grève reconductible depuis le 3 mai !

Les salariés de PEI du Technocentre, soutenus par ceux d'autres sites dont Lardy, étaient en grève car ils payaient les conséquences des décisions de Renault en étant mis au chômage, en voyant leur paye rognée et leur emploi menacé. Après une grève dynamique et pleine d'actions, ils ont obtenu vendredi 3 juin : une prime supra-légale dans le cadre d'un plan de départs volontaires, une répartition des heures pour éviter le recours au chômage partiel au Technocentre, la fin du chômage partiel dans les usines et à Lardy et le paiement des jours de grève. Les salariés PEI remercient les salariés du site de Lardy qui les ont soutenus lors du rassemblement organisé devant le CTL le 17 mai.

Pour finir, les dernières informations concernant la création d'un pôle « Electronique de Puissance » à la Mécanique, implanté à Lardy, montrent une inflexion très préoccupante. En février 22, M. Brunet avait décrit les prémises d'un projet d'internalisation de l'« Electronique de Puissance » : embauche en tant que « Seniors » de salariés connaissant le domaine et reconversion de salariés Renault en tant que « Juniors ». Mais, dans sa communication du 18 mai, le nouveau directeur de l'Etablissement ne tient plus le même discours. Il ne s'agit plus de nous reconverter mais d'« accueillir » sur le site des sociétés partenaires !

« A partir de 2025/2026, la zone Nord du site, dont certains bâtiments sont déjà en partie inutilisés, présenterait un réel potentiel d'accueil de nos partenaires actuels et futurs de l'écosystème EV. L'arrivée sur notre site de ces sociétés avec qui nous coopérons déjà étroitement dans les domaines du développement des composants, des validations et des essais, pourrait faire de Lardy un pôle majeur de développement de nos futurs systèmes et véhicules EV, à l'horizon 2030. » - Mail de B. Martin du 18/05/22 aux salariés Renault de Lardy

Il ne manquerait plus qu'il nous demande de ramener des croissants pour l'accueil !

Avec CAR22 (et CAR23 ?), la poursuite de la casse sociale au détriment des projets et métiers

La situation de l'emploi est pourtant déjà catastrophique sur le site. Après le départ d'environ 1000 salariés (700 sous-traitants et 300 salariés Renault) depuis la fin 2018, l'hémorragie se poursuit avec CAR22. Et la direction est loin d'avoir encore rempli ses objectifs (500 départs dans l'ingénierie Produits en 2022 et 500 autres l'an prochain) : ce sont 36% des salariés « gris » qu'elle veut voir partir d'ici 2 ans ! En déclinant ces objectifs pour le site de Lardy, on obtient les chiffres du tableau ci-contre pour la seule année 2022 et pour les deux principales directions du site (sans compter les DA !). Réussir à mener les projets et à maintenir les métiers dans ces conditions, ce sera bientôt « mission impossible » !

La magie du « Lardy 100% Ampère »

Pour nous rassurer, les hiérarchiques communiquent sur l'hypothèse d'un Lardy « 100% Ampère », du nom de la future « entité » qui sera chargée des développements et de la production des véhicules électriques. A y regarder de plus près, la directrice de la DEA-T a dit en Amphi qu'elle ne savait pas si les salariés DEA-TV de Lardy allaient « passer Ampère » ou rester Renault SAS. Les bâtiments L47-48-58 ne seraient pas les seuls à être « libérés » pour accueillir éventuellement d'autres entreprises. Et que deviendra le PIM alors que de nouvelles ailes sont peu à peu sous-traitées ? Va-t-on vers une externalisation suivie d'un passage dans Horse ?

Un « Lardy 100% Ampère » mais rabougri, vendu à la découpe, sans nouvelles activités ni réelles reconversions, ce n'est absolument pas cela qui garantira la pérennité de nos emplois.

Le constat pourra paraître sévère à certains salariés mais beaucoup d'autres ont pris conscience des enjeux de la période et des conséquences que les choix d'aujourd'hui auront dans les années qui viennent. Pour la CGT-Lardy, il n'y a aucune fatalité. Pas de fatalité technique : le passage à l'électrique ne réduit pas les emplois. Au contraire, pour développer une mobilité accessible à tous et limitant drastiquement les effets négatifs sur l'environnement, il faut une véritable Recherche&Développement, des moyens humains et matériels. Pas de fatalité sociale : nos emplois et nos compétences ont toute légitimité à être maintenus et à évoluer vers de nouvelles activités. C'est d'ailleurs une obligation que l'employeur se doit de respecter, voir l'encart ci-contre !

Ne restons pas isolés en attendant qu'il soit trop tard.

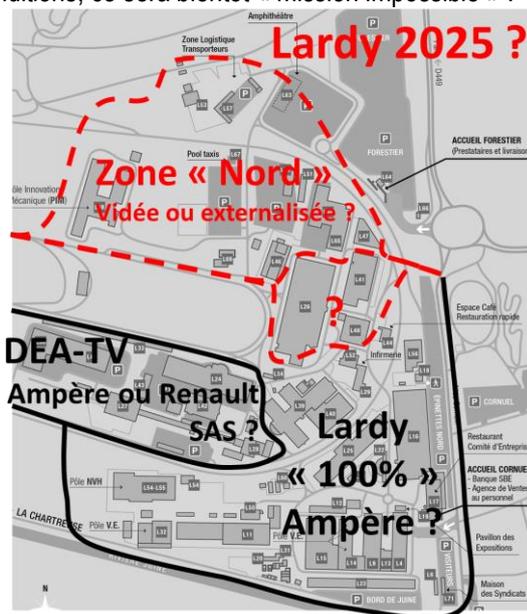
Rassemblons-nous, discutons, agissons, défendons nos emplois !

La commission E-Lardy accouche de... 2 groupes de travail !

Les dernières informations issues de la commission E-Lardy, censée construire l'avenir du site, sont bien maigres : la direction reformule les mêmes investissements déjà annoncés en début d'année par Mme Calvo, pour un budget annuel deux fois moins élevé que la période 2011-2018. Les syndicats qui y participent semblent empêtrés dans une autojustification de leur présence. Ils laissent ainsi la direction dérouler sa stratégie : gagner du temps et intégrer des syndicats dans la démarche pour qu'ils ne s'opposent pas aux projets qui seront présentés dans de futurs CSE.

La dernière commission accouche, 3 mois après son lancement, de 2 groupes de travail, dont aucun ne parlera de nouvelles activités et d'effectifs pour le site ! Une vieille technique résumée par la phrase de G. Clémenceau : « pour enterrer un problème, on crée une commission »...

	Salariés en activité	Salariés « gris »	Objectifs de départs CAR22
DEA-M Lardy	508	220	-40
DEA-T Lardy	316	251	-46
Total Lardy	824	471	-86



Obligation d'adaptation : ce qu'impose le code du travail à l'employeur (article L6321-1)

L'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail. Il veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations.

**CGT
LARDY**

Changements dans l'entreprise, période mouvementée pour l'avenir de Lardy... : ne restons pas isolés !
Pour rester informés malgré le télétravail, inscrivez-vous à notre liste mail d'informations : cgt.lardy@renault.com